

Date de convocation : 04/12/2018

Date d'affichage : 04/12/2018

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10

Conseillers votants : 11

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre LIVIC, maire.

Présents : MM. Pierre LIVIC, Jean-Claude BLIN, Jean-Philippe DEVAUX, Jean-Pierre LEFEBVRE, Geneviève GUESDON, Gérard SAVONITTO, Elisabeth GASNIER, Philippe POUPARD, Marcel FLEURY, Karine CABRIMOL

Pouvoirs : Dominique ABEGG à Jean-Claude BLIN

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Geneviève GUESDON

Le compte rendu de la dernière séance a été lu et adopté.

ORDRE DU JOUR

- **PRESENTATION DU PROJET D'APPEL D'OFFRE POUR LA MAISON DU HAMEL,**
- **DELIBERATION POUR LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE POUR LES TRAVAUX DE LA MAISON DU HAMEL,**
- **PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE CAEN – DEMANDES DE SUBVENTIONS,**
- **QUESTIONS DIVERSES**

PRESENTATION DU PROJET D'APPEL D'OFFRE POUR LA MAISON DU HAMEL

Monsieur le Maire a transmis aux conseillers, le 4 décembre dernier, le dossier de consultation des entreprises, préparé par Monsieur l'Architecte, pour les travaux envisagés sur la Maison du Hamel.

DELIBERATION POUR LE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE POUR LES TRAVAUX DE LA MAISON DU HAMEL

Délibération N°2018-40

Appel d'offres travaux Objet: marché public Rénovation de la maison rue du Hamel

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation de la maison rue du Hamel proposé par Monsieur Lasser, Architecte à Falaise

1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

Monsieur le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme : travaux de rénovation d'une maison pour, éventuellement l'utiliser comme gîte communal.

Les travaux feront l'objet d'une tranche unique décomposée en 8 lots :

- Terrassement – Gros-œuvre.
- Charpente-Couverture.
- Menuiseries extérieures.
- Menuiseries intérieures, cloisons, doublages, isolations.
- Carrelage- Faïence.
- Peinture- sols souples.
- Plomberie.
- Electricité.

2 - Le montant prévisionnel du marché

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel, dans une première estimation établie en février 2017 par le maître d'œuvre, non inclus l'assainissement, est de à 150 000€ HT.

3 - Procédure envisagée

Monsieur le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée.

4 - Cadre juridique

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure d'appel d'offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

D'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un appel d'offres (ou toute autre procédure appropriée) dans le cadre du projet de rénovation de la maison du Hamel et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.

Les crédits nécessaires, si réalisation, seront à inscrire au budget primitif, chapitre 21- Immobilisations corporelles.

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE CAEN – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Délibération N°2018-41

Dans le cadre du projet de Voie Verte entre Falaise et Soumont-Saint-Quentin, le Conseil Municipal est informé qu'une étude sera réalisée par le service Ingénierie de la CDC du Pays de Falaise.

Afin de ne pas bloquer le projet et de laisser l'opportunité de réaliser cet aménagement dans un futur proche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Demande à Monsieur le Maire d'effectuer les demandes de subventions possibles qui sont les suivantes :

- Auprès de l'Union Européenne – **LEADER**,
- Auprès de l'Etat - **DETR et DSIL**,
- Auprès du Conseil Régional – **Subventions d'investissement**,
- Auprès du Conseil Départemental – **Amendes de Police**,
- Le reste en autofinancement sur fonds propres.

Monsieur le Maire ou les Adjointes sont autorisés à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette affaire et à effectuer les démarches nécessaires aux demandes de subventions.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR UNE MAISON RUE DU HAMEL

Suite au décès du propriétaire, le terrain situé 7 rue du Hamel doit être vendu. Madame Guesdon, concernée par cette affaire, se retire de la discussion.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, au regard de la situation du terrain et des projets envisagés par la commune dans le PLU, s'il souhaite préempter sur l'achat du terrain.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

INFORMATIONS DIVERSES

- Eglise de Soulangy : visite des membres de la paroisse de Falaise le dimanche 30 décembre vers 16h dans le cadre d'une procession débutant sur Ussy et en suivant, Villers-Canivet, Soulangy, Saint Pierre-Canivet et Aubigny.
- Le Repas des Aînés aura lieu le 3 février 2019.
- Le véhicule en stationnement depuis plusieurs mois Route de Villers doit être enlevé prochainement.
- Dans le cadre de la réforme des listes électorales entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2019, les commissions administratives en charge des inscriptions et radiations sur les listes électorales cesseront d'exister. Une commission est mise en place pour un contrôle a posteriori des inscriptions et radiations effectuées par le Maire.
- Suite à la mise en labour de la parcelle n°ZL 85, Monsieur Fleury demande communication du décret autorisant le passage en culture d'une zone herbagée.

La séance est levée à 19h15.

Vu Le Maire, Pierre LIVIC